

Note de politique AGROÉCOLOGIE ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES POUR LA RÉSILIENCE





La promotion de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture pour une plus grande résilience des communautés rurales du Sahel















NOTE DE POLITIQUE

La promotion de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture pour une plus grande résilience des communautés rurales du Sahel

© Groundswell International

Auteurs:

Sasha Mentz-Lagrange (Chercheuse indépendante) & Peter Gubbels (Groundswell International)

Conception et mise en page :

Doret Ferreira (Dotted Line Design)

Photo de Couverture :

Femmes d'un groupe d'épargne et de crédit dans la municipalité de Tibga (Burkina Faso) et leurs recettes.

Crédit: Association Nourrir sans Détruire (ANSD).

Note:

L'expérience pratique sur laquelle les recommandations de cette note de politique sont basées est décrite en détail dans une Étude de Cas associée: La promotion de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture pour une plus grande résilience des communautés rurales du Sahel. Cette étude de cas est accessible sur le site web de Groundswell international à https://www.groundswellinternational.org/approach/resources-publicationsvideos/ae6-resources/

Remerciements

La présente note de politique n'aurait pas été possible sans les différentes contributions du réseau des partenaires de Groundswell Afrique de l'Ouest. Nous remercions tout particulièrement les équipes d'Agrecol Afrique au Sénégal, de l'Association Nourrir sans Détruire (ANSD) au Burkina Faso et de Sahel Eco au Mali

Cette œuvre a pu être réalisée grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Les opinions qui y sont exprimées sont celles de Groundswell International et ne reflètent pas nécessairement celles de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

Ouagadougou, Burkina Faso

Juin 2018



Messages clés

- On estime à douze millions le nombre de petits exploitants agricoles vivant dans les zones arides du Sahel, écologiquement fragiles et exposées aux risques, qui sont en proie à une crise. Ils sont devenus chroniquement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison de la dégradation des terres, de la baisse de la fertilité des sols et du changement climatique.
- Un pourcentage croissant de ménages agricoles des zones arides sont devenus ultra pauvres, vivant avec moins de 1.90 USD par jour. Ils souffrent de la faim, non seulement pendant les mauvaises années, mais aussi pendant les années de bonne pluviométrie. Ils sont obligés d'adopter des mécanismes d'adaptation négatifs, notamment en contractant des prêts qui relèvent de l'exploitation, en vendant leurs animaux, en consommant leurs stocks de semences et en réduisant le nombre de leurs repas quotidiens.
- Pour ces raisons, de nombreuses familles agricoles exploitant des terres arides sont happées dans un cercle vicieux marqué par une baisse de la productivité et une perte de leurs avoirs. Ils sont pris dans le « piège de la faim et de la pauvreté » caractérisé par un grave « déficit de résilience ». Ils sont si vulnérables que même le moindre choc génère une crise généralisée à travers le Sahel qui nécessite une intervention humanitaire.
- Au cœur du problème est les fait que les femmes, qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'agriculture et à qui il échoit la responsabilité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition de leurs foyers, disposent généralement d'un accès très limité aux ressources productives (terre, eau, animaux, semences, crédit) ainsi qu'un rôle limité dans la prise de décision au sein du foyer et dans la communauté.
- Le message principal de cette note de politique est que, si l'on veut que l'ensemble des activités de résilience entreprises dans les régions arides du Sahel soient couronnées de succès, celles-ci doivent reposer sur une transformation progressive du système agricole. Cette transformation implique une intensification agroécologique qui ancre de manière intégrale l'autonomisation des femmes au cœur des interventions agroécologique afin de remédier aux disparités entre les sexes.
- Pour éviter le risque de marginaliser davantage les femmes par le biais d'activités non-participatives et ne tenant pas compte du genre, des activités agro-écologiques mise en œuvre sous les auspices d'AE+6 ont été intentionnellement conçues en vue de surmonter les barrières de genre entravant non seulement l'accès des femmes à des opportunités et aux ressources productives, mais également la réalisation de leur potentiel non reconnu et latent qu'elles ont de devenir des actrices importantes de changements venant appuyer la résilience au sein de leurs communautés.
- Renforcer l'organisation, le leadership et les capacités des femmes impliquent que les connaissances de la communauté et donc de sa résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle soient considérablement accrues. Il est clairement démontré par les recherches sur le sujet qu'une amélioration de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture se traduit ultimement par des bénéfices en termes d'une production alimentaire accrue. Si l'on donne aux femmes le capital de production (la terre, l'eau, des outils, des intrants), elles peuvent contribuer de manière plus significative à bâtir des communautés plus résilientes et jouissant d'une sécurité alimentaire.
- Des formations et des appuis appropriés apportés aux femmes en tant qu'agricultrices leur permettent d'améliorer de manière significative leur potentiel comme productrices, de devenir des agents importants du changement pour une transformation du système agricole par le biais de l'agroécologie, d'inverser les tendances en matière de dégradation des terres, de diversifier les régimes alimentaires des ménages pour une meilleure nutrition.

- Une combinaison de stratégies peut contribuer à libérer le réel potentiel des femmes comme agricultrices. Celles-ci incluent :
 - i. raviver les mécanismes traditionnels pour renforcer la résilience des plus vulnérables, par la création de groupes d'épargne et de crédit et la promotion du don rotatif d'animaux (*habbanayes*)
 - ii. fournir un appui aux femmes pour les aider à accéder aux avoirs de production (terre, eau, semences et crédit)
 - iii. fournir un appui spécialisé pour améliorer les connaissances agricoles des femmes, qui soient concentrées sur les cultures féminines et pour ainsi les autonomiser comme agricultrices
 - iv. utiliser la nutrition comme un point d'entrée pratique permettant une programmation de la résilience intégrant la dimension de genre
- En termes de politique, les décideurs peuvent apporter des changements et remédier aux disparités de genre en concevant et en rendant opérationnels des politiques et des programmes propres à garantir la sécurité foncière des femmes et la représentation féminine, ainsi que des appuis et des formations visant de manière plus systématique les femmes dans l'agriculture.

À l'attention des décideurs et des principales parties prenantes

Les acteurs travaillant au niveau de la politique nationale peuvent :

- 1. Aider les fonctionnaires du gouvernement et les agents de vulgarisation à assimiler les principes fondamentaux de l'autonomisation des femmes et pourquoi il est important d'appuyer le rôle des femmes dans l'agriculture.
- 2. Définir un cadre de politique agricole venant apporter des changements en profondeur de façon à fournir aux femmes l'accès, la propriété et le contrôle des ressources productives (terre, eau, semences, animaux, crédit, formations).
- 3. Créer une catégorie spécifique dans le budget national alloué au développement agricole et qui identifie clairement toutes les lignes budgétaires spécifiques venant en appui aux activités d'autonomisation des femmes dans l'agriculture.
- 4. Un accroissement des appuis et des mécanismes d'incitations spécialisés visant à favoriser l'adoption des pratiques agricoles agro-écologiques spécialisées, conçues selon les besoins spécifiques des femmes.
- 5. Définir un cadre de politique agricole qui adopte une optique nutritionnelle pour assurer une intégration sensée des activités agricoles et nutritionnelles, comme composantes clés de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture.
- 6. Inclure des objectifs spécifiques et des indicateurs de performance visant à accroître la représentation des femmes dans le personnel de vulgarisation et le leadership du ministère de l'agriculture, en appui à l'autonomisation des femmes dans l'agenda et les activités agricoles.

Les acteurs travaillant au niveau municipal décentralisé en zone rurale peuvent :

- 1. Aider les fonctionnaires du gouvernement et les agents de vulgarisation à assimiler les principes fondamentaux de l'autonomisation des femmes et pourquoi il est important d'appuyer le rôle des femmes dans l'agriculture.
- 2. Inclure des objectifs spécifiques et des indicateurs de performance visant à accroître la représentation des femmes à la fois au sein du personnel de vulgarisation et au sein des projets agricoles conçus et mis en œuvre dans les programmes de développement locaux.
- 3. Créer une catégorie spécifique dans les budgets municipaux alloués au développement agricole qui identifie clairement toutes les lignes budgétaires spécifiques venant en appui aux activités d'autonomisation des femmes dans l'agriculture.
- 4. Appuyer les femmes à obtenir des droits fonciers sécurisés.
- 5. Accroître les appuis et des mécanismes d'incitations spécialisés visant à favoriser l'adoption des pratiques agricoles agroécologiques par les femmes.

Pourquoi autonomiser les femmes dans l'agriculture ?

Traditionnellement, on attend des femmes du Sahel qu'elles jouent un rôle important dans la garantie de la solidité et de la résilience du foyer. Les hommes sont considérés comme les principaux décideurs concernant l'agriculture et les principaux pourvoyeurs des graines de base pour leurs foyers. Ils sont aussi traditionnellement ceux qui produisent les cultures de rente. Les femmes sont responsables des ingrédients et des condiments requis pour préparer les sauces, et des légumes pour la préparation des plats locaux. Par conséquent, les femmes ont un rôle majeur à jouer par rapport à la diversité du régime alimentaire. Or, les femmes doivent aussi assumer une partie des travaux champêtres, en particulier semer, récolter, et vanner, en plus de s'occuper de leurs propres parcelles et cultures spécifiques. Paradoxalement, on dénie souvent aux femmes les ressources critiques dont elles ont besoin pour assumer ce rôle de pourvoyeuses.

Au Sahel, l'accès, le contrôle et la propriété de la terre demeure en grande partie l'apanage des hommes. La plupart des femmes en Afrique peuvent seulement accéder à la terre par le biais de leurs relations avec un membre masculin de la famille. Dans la loi coutumière, les femmes ne peuvent pas hériter de la terre. Elles doivent aller vivre dans le village de leur mari où une petite parcelle de terre peut leur être octroyée.¹

L'usufruit de la terre n'est jamais sécurisé car elles doivent renoncer à tout droit foncier si la relation prend fin.² Même dans les cas où les politiques de réforme foncière touchent au problème d'égalité des genres (comme dans le cas du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal), celles-ci ne sont pas appliquées dans les zones rurales où règne la loi coutumière.³ Et souvent, même si les femmes reçoivent une parcelle de terrain, c'est souvent une parcelle qui est petite et marginale.⁴

Les principaux facteurs contribuant à cette disparité entre les sexes (et également à la performance limitée du secteur agricole) incluent :

- i. l'accès limité des femmes à la terre productive (et à l'eau) ; et à d'autres actifs servant à la (outils, semences, entrants) ;
- ii. un droit de parole limité dans les décisions du foyer;
- iii. une influence limitée quant à l'utilisation des revenus du foyer ;
- iv. des opportunités limitées d'assumer des positions de leadership au sein des communautés ;
- v. un trop plein de tâches domestiques et agricoles qui leur laisse peu de temps à consacrer à l'amélioration de leurs circonstances socio-économiques.

Les équipes de praticiens AE+6 ont observé que beaucoup de programmes agricoles conventionnels me mettent en place que des **mesures symboliques pour l'autonomisation des femmes.** L'appui fourni est souvent limité à la formation technique. Les appuis donnés ne remédient pas aux contraintes socio-culturelles empêchant les femmes d'accéder aux avoirs de production, et à être davantage entendues dans la prise de décisions au niveau du foyer et de la communauté.

Même dans le contexte de projets agro-écologiques, les praticiens travaillant dans des ONG ou des organismes paysannes tendent à faire seulement participer les femmes via leur travail dans les champs principaux (possédés par les hommes). La plupart ne viennent pas solutionner les problèmes critiques entravant l'autonomisation des femmes, laquelle implique en particulier un accès plus important à la terre, à l'eau, aux semences, aux animaux, au crédit et aux formations, ainsi qu'un plus grand pouvoir de décision et une plus grande discrétion des femmes sur la façon dont utiliser les avoirs agricoles et les intrants.

Dans quelle mesure l'agroécologie favorise-t-elle l'autonomisation des femmes dans l'agriculture ?

L'automatisation des femmes dans l'agriculture ne constitue pas seulement un impératif moral ou relevant de la justice sociale. C'est une composante essentielle pour renforcer la résilience contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau du foyer et de la communauté. Une reconnaissance accrue du rôle des femmes dans l'agriculture peut avoir un effet de ricochet important en termes de nutrition et se traduire par des moyens d'existence renforcés. Les travaux de recherche sur le sujet démontrent qu'une plus grande autonomisation des femmes dans l'agriculture se traduit par une production alimentaire accrue.⁵

Qu'est-ce que l'agroécologie?

L'agroécologie est une approche de l'agriculture qui imite le fonctionnement des écosystèmes locaux, permettant « une production alimentaire qui utilise au mieux les biens et services de la nature tout en n'endommageant pas ces ressources ». C'est une science qui applique l'écologie à la conception des systèmes agricoles, utilise une approche globale des systèmes agricoles et alimentaires et remplace « les apports externes par des processus naturels tels que la fertilité naturelle des sols et la lutte biologique ». Les systèmes de production agroécologique sont « développés sur la base du savoir et de l'expérimentation des agriculteurs » et relient l'écologie, la culture, l'économie et la société pour créer des environnements sains, une production alimentaire et des communautés saines. Il s'agit d'une approche multifonctionnelle de l'agriculture qui est productive, économiquement viable, socialement juste, résistante au changement climatique, durable et sensible à la nutrition. Enfin l'agroécologie est aussi un mouvement social qui travaille à transformer le systéme agricole et alimentaire pour le bien-être d'un plus qrand nombre de personnes.

Il existe une corrélation entre l'utilisation d'intrants agrochimiques et le genre. En tant que propriétaires coutumiers de la terre, les hommes sont les principaux récipiendaires des intrants chimiques subventionnés par l'État. Ceci signifie qu'ils sont plus enclins à pratiquer une agriculture conventionnelle sur les principales parcelles du foyer. La plupart des agricultrices du Sahel ne peuvent pas se permettre d'acheter des intrants externes (pesticides, herbicides et engrais) trop coûteux ou de prendre le risque de s'endetter. Puisque les parcelles de terrain données aux femmes par leurs maris sont généralement des terres dégradées et marginales, le meilleur recours pour les femmes consiste à adopter des pratiques venant se substituer aux processus écologiques, plutôt que de se reposer sur des intrants externes pour rétablir la fertilité du sol. Dès lors, encore plus pour les femmes que pour les hommes, les droits fonciers et les ressources financières limités, et l'intérêt qu'ont les femmes à améliorer la nutrition de leur famille, font des méthodes agro-écologiques une option appropriée pour elles.

Les facteurs clés de succès pour une plus grande autonomisation des femmes dans l'agriculture

L'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA)

L'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA),¹⁰ un outil développé pour mesurer l'autonomie, les compétences et l'inclusion des femmes dans le secteur agricole, peut être très utile pour évaluer le problème. L'outil permet d'établir un scénario de référence et de mesurer l'impact d'une intervention de développement agricole dans une communauté donnée. L'outil IAFA fait le suivi de la participation des femmes dans l'agriculture selon cinq domaines :

- i. la prise de décision concernant la production agricole ;
- ii. l'accès aux ressources et le pouvoir de décision quant au contrôle des ressources productives ;
- iii. le contrôle de d'utilisation des revenus ;
- iv. le leadership et l'organisation au sein de la communauté ; et
- v. l'utilisation du temps et la répartition de la charge de travail.

Il mesure également l'autonomisation des femmes par rapport aux hommes au sein des foyers. L'expérience d'AE+6 a prouvé que l'outil IAFA est un instrument qui mérite d'être ajouté à la trousse à outils des praticiens agro-écologiques pour mesurer l'impact de leurs interventions en termes d'autonomisation des femmes dans l'agriculture.

Les groupes féminins d'épargne et de crédit

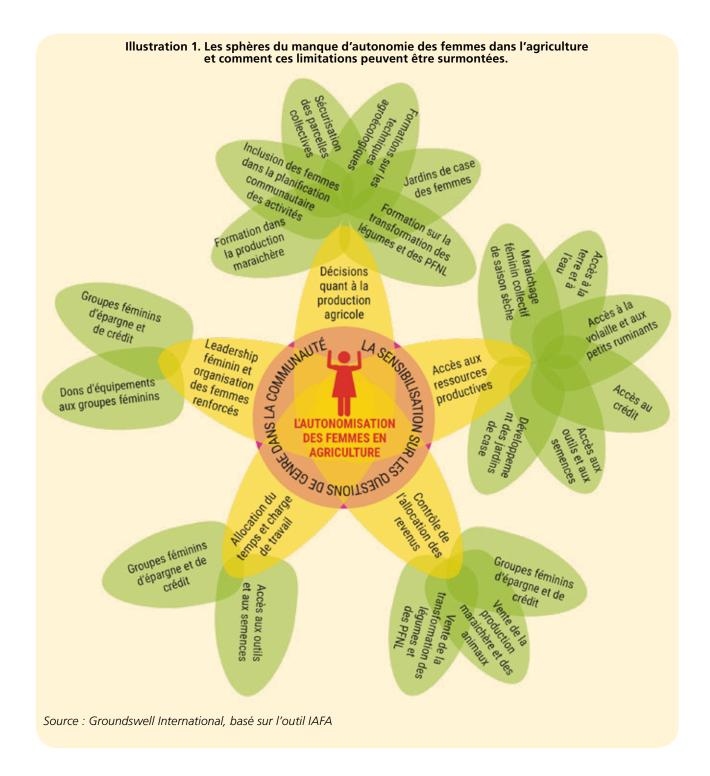
Les systèmes de groupes féminins d'épargne et de crédit sont très appréciés par les femmes rurales qui les décrivent comme ayant bouleversé leur vie. Les femmes se réunissent sur une base hebdomadaire pour cotiser dans un pot d'épargne commun. La somme recueillie chaque semaine, dépendant de contexte, est soit un montant fixé par les membres ou maintenu volontaire et anonyme.

Les sommes recueillies sont alors prêtées aux membres souhaitant investir dans des activités génératrices de revenu, ou utilisées comme fonds d'investissement commun pour appuyer la culture de parcelles collectives.

Le potentiel de tels systèmes revêtit plusieurs dimensions : ils contribuent au développement de l'indépendance des femmes aussi bien qu'à leurs compétences en matière de leadership, tandis qu'en même temps, les réunions régulières servent de plateforme efficace pour véhiculer et partager des messages éducatifs importants à beaucoup de femmes au sein des communautés.

L'expérience d'AE+6 a été que l'épargne et le crédit féminins renforcent la confiance en soi, le leadership, les compétences, la cohésion sociale, la solidarité et les capacités d'organisation des femmes membres. Ceci permet alors aux femmes de contribuer à la résilience de leur foyer ; d'absorber et de s'adapter aux chocs externes et de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs foyers.





Appuyer les femmes dans l'accès au foncier

Les praticiens de l'agroécologie peuvent jouer un rôle dans la sécurisation des droits fonciers des femmes en organisant des transactions foncières publiques entre un propriétaire terrien consentant et un groupe de femmes organisées. Cette transaction publique, sanctionnée par les chefs traditionnels, avec une reconnaissance publique devant une assemblée communautaire, et approuvée par le conseil municipal, s'est avérée être une manière innovante de permettre un accès sécurisé à la terre pour les femmes, dans la mesure où toutes les parties prenantes sont engagées dans cette transaction de long terme.

Le don rotatif de bétail

Par le biais de ce mécanisme, les femmes pauvres des zones rurales ont l'opportunité d'accroître leurs avoirs grâce à l'obtention de volaille ou du bétail gravide (des moutons ou des chèvres), sans avoir à s'endetter auprès de prêteurs locaux qui imposent des taux d'intérêt élevés. La première descendance des animaux donnés est alors assignée à une autre femme, de sorte que l'accès au petit bétail par les femmes de la communauté augmente progressivement. Le bétail, s'il fait l'objet d'une bonne gestion, constitue une source de revenus, une source d'engrais pour l'agriculture et sert également d'épargne tampon essentielle pour les femmes en période difficile.

Autonomiser les femmes comme agricultrices : les jardins de case et les parcelles collectives

Une autre manière d'autonomiser les femmes consiste à dispenser une formation spécialisée touchant aux pratiques agroécologiques et d'apporter des appuis matériels aux agricultrices, en ciblant les cultures traditionnelles des femmes. Il est plus facile de dispenser ces formations à travers des groupes de femmes organisées qui se réunissent régulièrement. Les formations sont d'autant plus efficaces quand elles sont dispensées sur des parcelles de maraichage communes ou des champs collectifs gérés par les femmes. Souvent les femmes ont besoin d'une aide matérielle telle que des semences, ou de petites subventions pour acheter des petits outils et instruments aratoires. Les agricultrices les plus habiles peuvent fournir des appuis, des conseils techniques sur les pratiques agro-écologiques telles que le terreautage, le paillis, la rotation des cultures, les bio-pesticides, et encourager les autres membres du groupe de femmes.

La nutrition comme point d'entrée permettant une programmation de la résilience intégrant la dimension de genre

L'expérience d'AE+6 a prouvé qu'adopter une optique nutritionnelle pour la programmation renforce encore plus l'autonomisation des femmes comme productrices et les habilite à prendre des décisions de manière informée. La raison en est que les femmes jouent souvent un rôle majeur dans la nutrition de leur foyer. L'éducation nutritionnelle encourage les femmes à cultiver une plus grande diversité de cultures et des légumes, pour la vente et pour la consommation personnelle. Elle mène souvent également à une revitalisation des connaissances culinaires traditionnelles quant à la préparation des plats locaux, lesquels sont basés sur des aliments locaux négligés (mais souvent plus nutritifs).

Cette focalisation sur la nutrition peut aider à accroître l'accès des femmes aux ressources productives et peut persuader les hommes quant à la nécessité de réduire la charge de travail des femmes, en raison de la reconnaissance dont jouissent le femmes quant à leur rôle dans la confection des sauces et la culture de légumes nutritifs, sans avoir à toucher à ces thématique de manière directe.

Finalement, à travers cette approche, les femmes peuvent devenir le point d'articulation entre la nutrition et l'agriculture, deux secteurs qui sont souvent séparés dans les approches conventionnelles.

L'évidence empirique prouve que la combinaison de ces interventions visant l'autonomisation des femmes mène à :

- de meilleurs résultats agricoles (l'appui aux agricultrices accroît de manière significative leurs rendements et la production globale);
- des changements dans les dynamiques de genre, dans la mesure où les hommes sont directement témoins des avantages apportés par une autonomisation des femmes (une nourriture plus diverse et plus nutritive pour le foyer);
- l'autonomisation des femmes dans la prise de décisions (aux niveaux du foyer et de communauté), qui à son tour mène à la plus grande confiance en soi ainsi qu'à un regain du sens de la dignité ; et
- une plus grande cohésion sociale parmi les femmes.





Principales recommandations

Pour renforcer de manière significative la résilience des foyers agricoles dans les zones arides du Sahel, les programmes agricoles doivent investir de manière significative dans l'habilitation des femmes dans l'agriculture. Ceci implique l'optimisation systématique des agricultrices, non seulement via l'apport de conseils techniques quant aux pratiques agro-écologiques ayant fait leurs preuves, mais également par rapport aux stratégies de renforcement du leadership, de l'organisation et des processus et structures décisionnels des femmes, ainsi que l'accès aux ressources productives (terres).

À cette fin, il est essentiel que les décideurs et autres parties prenantes clés impliqués dans le développement des programmes agricoles tiennent compte des recommandations suivantes :



Gouvernement national

- R1. Former les fonctionnaires du gouvernement et les agents de vulgarisation sur les principes fondamentaux de l'autonomisation des femmes et pourquoi il est important d'appuyer le rôle des femmes dans l'agriculture
- R2. Définir un cadre de politique agricole venant apporter des changements en profondeur de façon à fournir aux femmes l'accès, la propriété et le contrôle des ressources productives (terre, eau, semences, animaux, crédit, formations).
- Assurer la participation active des femmes dans la formulation des politiques et des programmes.
- Appuyer la mise en œuvre des réformes allant dans le sens d'une reconnaissance des droits fonciers des femmes et permettant de surmonter les traditions coutumières qui marginalisent les femmes.
- S'assurer que les femmes accèdent à la terre pas seulement via des parents masculins.
- Appuyer les interventions favorisant l'accès des femmes à la sécurité foncière.
- R3. Définir un cadre de politique agricole qui adopte l'optique de la nutrition pour assurer une intégration cohérente des activités agricoles et nutritionnelles (voir la note de politique sur la nutrition).
- R4. Inclure des objectifs spécifiques et des indicateurs de performance visant une augmentation de la représentation des femmes et des avantages directs qu'elles peuvent retirer des cadres de politique.
- R5. Accroître les appuis et les mécanismes d'incitations spécialisés visant à favoriser l'adoption des pratiques agricoles agro-écologiques spécialisées, conçues selon les besoins spécifiques des femmes.
- Abandonner les subventions publiques des intrants agrochimiques afin de fournir des subventions plus importantes aux intrants organiques et aux instruments aratoires avec des quotes-parts spécifiques bénéficiant aux femmes.



Gouvernement local

R6. Aider les fonctionnaires du gouvernement et les agents de vulgarisation à assimiler les principes fondamentaux de l'autonomisation des femmes et pourquoi il est important d'appuyer le rôle des femmes dans l'agriculture.

R7. Inclure des objectifs et des indicateurs de performances spécifiques visant à accroître la représentation des femmes tant comme agents de vulgarisation qu'au sein des projets agricoles conçus et mis en œuvre dans le contexte des programmes de développement locaux.

R8. Appuyer la sécurisation des droits fonciers des femmes.

- Parmi les cibles inscrites aux programmes de développement locaux, inclure le nombre d'hectares qui devraient être cultivés par des groupes de femmes.
- Appuyer les efforts visant à assurer que les femmes accèdent à des droits fonciers sécurisés en garantissant les transferts fonciers aux collectifs féminins.
 - Les efforts devraient plutôt se porter sur une sécurisation des droits fonciers sur le long terme.
 - La formalisation de ces accords fonciers sur le long terme peut être faite à travers l'organisation d'un événement public, faisant de la communauté un témoin de la transaction.
- Faire le suivi documentaire et le suivi de la conformité du transfert foncier définitif.



R9. Augmenter les appuis et les mécanismes d'incitation spécialisés visant à favoriser l'adoption des pratiques agricoles agro-écologiques spécialisées, conçues selon les besoins spécifiques des femmes.

- Fournir un appui et des formations sur les pratiques agro-écologiques aux agricultrices et aux collectifs féminins qui s'adonnent au maraichage.
 - Mettre en place des parcelles de démonstration centrées sur les pratiques agroé-cologiques et gérées par des femmes avec l'appui des centres de recherches agricoles publics.
 - Décentraliser les programmes de formation pour promouvoir une plus grande participation des femmes, pour qui il est difficile de quitter le foyer durant des périodes prolongées.
 - S'assurer que les pratiques partagées sont adaptables et appropriées aux besoins spécifiques des femmes, qui ont un accès moindre aux ressources et à la main d'œuvre.
 - Afin de surmonter le problème de l'illettrisme, les innovations introduites à l'échelle du village doivent être simples et faciles à adopter et à répliquer.
- Intégrer au budget la réalisation (et le maintien) d'un certain nombre de forages ou de puits de diamètre large pour le maraîchage de saison sèche, qui seront gérés par les collectifs féminins.



Organisations paysannes

R10. Fixer des cibles visant à inclure une représentation équitable de membres féminins au sein de l'organisation paysanne ainsi qu'un l'appui spécialisé aux besoins spécifiques des agricultrices.

R11. Organiser des visites d'apprentissage pour le bénéfice de l'organisation sur des parcelles de terrain collectivement gérées par des femmes.



Secteur non gouvernemental

R12. Former le personnel de l'ONG sur les fondamentaux de l'autonomisation des femmes, y compris l'utilisation de l'outil IAFA.

R13. Inclure l'autonomisation des femmes dans l'agriculture au sein de la vision, de l'énoncé de mission et des stratégies de l'organisation.

- Inclure les objectifs spécifiques et les principaux indicateurs de performance visant à augmenter le nombre de femmes bénéficiant directement de la programmation.
 - Fixer des cibles visant à accroître le recrutement de femmes parmi le personnel de vulgarisation agricole.
 - Faire le suivi du pourcentage du budget alloué au développement agricole bénéficiant directement aux agricultrices.
 - Fixer des cibles/des quotes-parts eu égard au nombre d'activités de développement agricole et d'appuis matériels focalisés sur les femmes qui répondent directement à leurs besoins et intérêts spécifiques.
 - Faire le suivi de ces cibles pour s'assurer qu'elles sont atteintes et évaluer les raisons pour lesquelles les femmes ne participent pas à ces activités ou pourquoi elles ne tirent pas bénéfice des activités conçues pour répondre à leurs besoins.
 - · Faciliter les processus ayant vocation à permettre aux femmes d'avoir un accès sécurisé à la terre et à l'eau.

R14. En termes d'activités de projet, considérer ce qui suit :

- Inclure des activités se concentrant sur la nutrition parmi les activités de projet celles-ci peuvent inclure :
 - Des activités de sensibilisation sur la nutrition, particulièrement visant les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.
 - Enseigner comment identifier et cultiver des cultures tant traditionnelles que non-traditionnelles dotées de fortes propriétés nutritives (moringa, arbustes de baobab dans les jardins de case, etc.).
 - · Organiser des leçons culinaires montrant comment préparer ces cultures.
- La mise en place de groupes féminins d'épargne et de crédit.

- ш
- Le don rotatif de bétail.
 - Avoir recours à des espèces endémiques.
 - Fournir des appuis et des formations additionnels concernant le soin et le logement du bétail).
- Appuyer les femmes avec un accès sécurisé à la terre.
 - Agir comme intermédiaire entre les propriétaires terriens consentants et les groupes de femmes pour garantir des transferts définitifs, assurer la mise en place d'une structure de gouvernance locale cohérente et pour la souscription de l'accord local.
- Appuyer la mise en place de parcelles collectives et de jardins de case pour les femmes.
 - · Utiliser ces parcelles comme terrains de formation pour enseigner les innovations agro-écologiques.
 - Organiser des visites d'étude pour le bénéfice de l'organisation sur des parcelles de terrain collectivement gérées par des femmes.

R15. Au niveau opérationnel, s'assurer que les activités de projet :

- Saisissent le scénario de référence concernant les disparités de genre en utilisant l'outil IAFA.
- Se conforment strictement au principe de précaution, en s'assurant que les charges de travail des femmes ne fassent pas l'objet d'un accroissement important ou que les soins apportés aux enfants en pâtissent.
- Intègrent une véritable participation des femmes à toutes les étapes.
 - Dès le début, ces activités de projet soient conçues d'une façon participative et incluent des femmes.
 - Les femmes participent à l'exécution et à l'évaluation des activités.
- Contribuent à renforcer la capacité des femmes à contrôler leurs propres activités axées sur la résilience.
 - Cela sous-entend par exemple permettre aux femmes membres des groupes d'épargne et de crédit de décider par elles–mêmes la fréquence de leurs réunions, les montants à côtiser et les conditions d'octroi des prêts.
 - Ou par exemple, permettre aux femmes de décider par elles—mêmes comment des rangées des jardins collectifs seront assignées et si les hommes ont le droit de cultiver dans ce jardin collectif.
- Décentraliser les programmes de formation pour assurer la vulgarisation la plus élargie possible des enseignements aux femmes intéressées.
 - Ceci implique d'adopter une approche reposant sur des grappes, au sein de laquelle les grappes relativement densément peuplées et éloignées du centre de village sont identifiés comme lieux supplémentaires de formation, de sorte que les femmes vivant dans les secteurs périphériques aient moins de distance à parcourir pour participer aux formations.
- Mettre en place une stratégie de durabilité et de mise à l'échelle pour garantir un impact durable des interventions et leur plus large diffusion.
 - Former les femmes comme relais/formatrices pour disséminer plus avant les connaissance et les innovations.
 - S'assurer que les femmes sont représentées dans l'établissement des comités agro-écologiques villageois.
- Mesurer et faire le suivi de l'impact des activités en exploitant l'outil IAFA une fois qu'un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre (après qu'un certain laps de temps se soit écoulé).
- Établir un lien entre les initiatives d'autonomisation des femmes avec d'autres projets d'appuis existants et appropriés (faire par exemple le lien entre les groupes féminins et les initiatives de micro-crédit).



Partenaires stratégiques

R16. Concentrer les appuis financiers et de mise en œuvre aux projets qui incluent des cibles, des étapes importantes et des indicateurs de performance axés sur l'autonomisation des femmes.

R17. Encourager le lien entre les initiatives visant l'autonomisation des femmes et d'autres projets d'appui existants et appropriés (faire par exemple le lien entre les roupes féminins et les initiatives de micro-crédit).

Notes bibliographiques

- 1 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2007. Droit et genre. Les droits des femmes dans le secteur de l'agriculture, par Lorenzo Cotula. Etude législative 76, Rev.1, Rome.
- 2 Fondation Heinrich Böll d'Afrique australe 2013. Women and Land rights: questions of access, ownership and control.
- 3 Diallo, A. Mars 2002. *La Position de la Femme dans la Problématique Foncière au Burkina Faso*, Caire. Disponible sur : http://kibare.club.fr/bpro3_03.htm.
- 4 Bourgou, T. Communication personnelle tenue le 2 février 2018.
- Wouterse, F. 2016. Empowerment matters: "Invisible women" in Niger produce less food. Blog de l'IFPRI publié le 5 janvier 2016. [En ligne]. Disponible sur: http://www.ifpri.org/blog/empowerment-matters-%E2%80%9Cinvisible-women%E2%80%9D-niqer-produce-less-food
- 6 Réseau Tiers Monde (TWN) et Sociedad Científíaca Latinoamericana de Agroecolologi (SOCLA). 2015. *Agroecology: key concepts, principles and practices*. Main learning points from Training courses on Agroecology in Solo, Indonesia and Lusaka, Zambia.
- 7 Groundswell International. n.d. Agroecological farming. [En ligne]. Disponible sur: https://www.groundswellinternational.org/approach/agroecological-farming/ [2 mai 2018 accédé].
- 8 Altieri., M. A. 1995. Agroecology: the science of sustainable agriculture. Agroforestry Systems 35: 111-115.
- 9 De Schutter O (2010) Rapport soumis par le rapporteur spécial du droit à l'alimentation. Assemblée générale de l'ONU. Conseil des Droits de l'homme Seizième session, point 3 A/HRC/16/49 de l'ordre du jour.
- 10 Cet outil a été lancé en 2012 par le Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) conjointement avec l'Agence des États-Unis pour le Développement international USAID) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Pour plus d'information voir www.ophi.org.uk/policy/national-policy/the-womens-empowerment-in-agriculture-index/